GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet de loi de finances 2026

Présentation générale du PLF 2026

Sommaire

Le contexte macroéconomique 4

L'activité française croîtrait de +0,7 % en 2025 après +1,1 % en 2024, puis de +1,0 % en 2026 4

Ces prévisions de croissance sont proches de celles des principales organisations internationales et des économistes de marché 5

Cette prévision est entourée d'aléas 5

La trajectoire des finances publiques 6

La poursuite d'un effort de consolidation de nos comptes publics en 2026 6

L'effort de consolidation des comptes publics sera réparti entre recettes et dépenses et concernera tous les sous-secteurs des administrations publiques 7

La maîtrise des dépenses de l'Etat permettra par ailleurs de renforcer les moyens alloués aux politiques publiques prioritaires. 8

Garantir la pérennité de notre modèle social grâce à un redressement juste et équitable des comptes sociaux 10

Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes en contrepartie d'une réduction du poids des normes pesant sur leurs finances 11

Un effort de justice sociale pour contribuer au redressement de nos comptes publics et préparer l'avenir en soutenant nos acteurs économiques 12

Le contexte macroéconomique

L'activité française croîtrait de +0,7 % en 2025 après +1,1 % en 2024, puis de +1,0 % en 2026

L'année 2024 a été marquée par un environnement international peu porteur et une montée des incertitudes qui a pesé sur l'investissement. La croissance de l'économie française (+1,1 %) a néanmoins résisté, et a été supérieure à la moyenne de l'Union européenne. L'activité a été essentiellement soutenue par le commerce extérieur et la demande publique, tandis que la consommation est restée modérée. Dans un contexte d'amélioration du pouvoir d'achat sous l'effet, notamment, de la revalorisation des prestations sociales, le taux d'épargne des ménages a fortement augmenté.

La croissance atteindrait +0,7 % en 2025, freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée. La menace puis la mise en œuvre de hausses de droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale ont plongé l'économie mondiale dans un climat d'incertitude économique élevée, tandis que l'incertitude politique ne s'est que partiellement levée au plan domestique. Malgré ce contexte peu porteur, l'activité a légèrement augmenté au 1er trimestre 2025 (+0,1 %) puis accéléré au 2e trimestre (+0,3 %). Le marché du travail a résisté au 1er semestre 2025 tandis que le taux de chômage a été stable par rapport au trimestre précédent à 7,5 %, soit 0,7 point sous son niveau de fin 2019. Pris globalement, les derniers indicateurs conjoncturels indiquent une poursuite modérée de la croissance à court terme. Le climat des affaires de l'Insee est stable depuis plusieurs mois (à 96 depuis mai). Sur la base de ses enquêtes de début septembre, la Banque de France prévoit une croissance de 0,3 % au 3e trimestre, tout comme l'Insee dans sa note de conjoncture de septembre.

L'inflation, au sens de l'IPC, s'établirait en 2025 à +1,1 % en moyenne annuelle (après +2,0 % en 2024). Ce net ralentissement s'explique essentiellement par le repli des prix de l'énergie. Les prix de l'électricité ont fortement reculé en février, tandis que le cours du pétrole a chuté en avril. Les prix des services poursuivent leur ralentissement dans le sillage de celui des salaires. Les prix des produits manufacturés se replient dans un contexte d'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

La croissance s'établirait à +1,0 % en 2026. L'activité serait majoritairement portée par la demande interne, dans un scénario de dissipation progressive des incertitudes domestiques. La consommation des ménages accélérerait, grâce aux gains de pouvoir d'achat enregistrés depuis 2023 et qui n'ont été que partiellement consommés jusqu'alors, et à une composition du revenu disponible brut plus favorable. La consommation progresserait (+0,9 %) en miroir d'une baisse modérée du taux d'épargne. Celui-ci, à 17,8 % en 2026 après 18,4 % en 2025, resterait toutefois nettement supérieur à sa moyenne historique (14,6 % en moyenne sur 2010-2019). Après une baisse en 2024 et en 2025, l'investissement privé augmenterait tant pour les ménages (+3,3 %) que pour les entreprises (+2,6 %), profitant notamment de la détente des conditions de financement. En particulier, l'investissement en construction poursuivrait sa reprise, après deux années de repli, comme l'indiquent la reprise des mises en chantier et l'amélioration du climat des affaires dans le bâtiment. L'investissement des entreprises bénéficierait également de la bonne dynamique de la valeur ajoutée et des besoins liés à la transition numérique et

écologique. Compte tenu de l'effort de réduction du déficit public, la contribution de la demande publique à la croissance serait nulle.

L'inflation augmenterait légèrement à +1,3 % en moyenne annuelle 2026. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie, après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025. Les prix de l'alimentation accélèreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels. Inversement, les prix des services poursuivraient leur ralentissement. Les prix des produits manufacturés évolueraient au même rythme que l'année précédente.

Ces prévisions de croissance sont proches de celles des principales organisations internationales et des économistes de marché

Pour 2025, la prévision de croissance est identique à celle de la Banque de France (+0,7 %), légèrement supérieure à celle de l'OCDE (+0,6 %) et légèrement inférieure à celle de l'Insee (+0,8 %). La prévision d'inflation est consensuelle parmi les prévisions les plus récentes : au sens de l'IPC, elle est identique à celle du *Consensus Forecast* de septembre et légèrement supérieure à celle de l'Insee de septembre (+1,0 %).

Pour 2026, la prévision de croissance est légèrement supérieure à celles du *Consensus Forecast*, de l'OCDE et de la Banque de France (+0,9 %), mais identique à celle du FMI et inférieure à celle de la Commission européenne (+1,3 %). La prévision d'inflation pour 2026 est dans le bas de la fourchette des autres prévisionnistes : au sens de l'IPC, le *Consensus Forecast* prévoit une inflation en moyenne annuelle de 1,5 %. Au sens de l'IPCH, la Banque de France prévoit une inflation à 1,3 %, comme le Gouvernement, le FMI à 1,5 % et l'OCDE à 1,6 %. En mai, la Commission européenne prévoyait une inflation à 1,2 % en 2026.

Cette prévision est entourée d'aléas

Les accords relatifs aux droits de douane américains sont susceptibles de donner de la visibilité aux acteurs du commerce mondial, mais l'administration Trump entretient la menace d'une guerre commerciale. Les tensions géopolitiques restent vives, y compris en Europe, et pourraient générer des hausses de prix du pétrole, bien que cet aléa soit atténué par l'ampleur de l'offre disponible. À l'inverse, les effets de la politique de relance par les dépenses militaires européennes et le plan d'investissement allemand en infrastructures pourraient soutenir davantage la croissance que prévu. Les principaux aléas domestiques concernent la levée de l'incertitude politique et le comportement d'épargne des ménages.

La trajectoire des finances publiques

La poursuite d'un effort de consolidation de nos comptes publics en 2026

Première étape du redressement des comptes publics engagé conformément à la trajectoire du plan structurel de moyen terme (PSMT), l'année 2025 a été marquée par l'engagement d'un effort budgétaire important. Comme le Parlement l'a voté dans la loi de finances (LFI) pour 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2025, le déficit public devra être ramené à 5,4 % du PIB cette année, après un déficit de 5,8 % du PIB en 2024.

Encore soumise à de nombreux aléas à la hausse comme à la baisse, la prévision d'exécution du solde public pour l'année 2025 demeure, à ce stade de l'année, en ligne avec la prévision sous-jacente à la LFI 2025. Cette exécution résulte, en particulier, des mesures mises en œuvre depuis mars, à travers un plan d'action, qui vise à améliorer le pilotage des finances publiques comme les modalités de communication autour des prévisions de finances publiques. Ce plan s'est traduit par des évolutions significatives dans la communication autour de l'incertitude et sur la gestion du risque, en lien avec le Parlement. Un premier comité d'alerte a par exemple été réuni en avril, puis un second le 26 juin 2025, conduisant à l'annonce d'un effort supplémentaire d'environ 5 milliards d'euros sur la dépense publique, à hauteur de 3 milliards d'euros sur les crédits de l'État et de 1,7 milliards d'euros sur les dépenses d'assurance maladie.

Le PLF pour 2026 a pour ambition de poursuivre ce nécessaire effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. **En 2026, le solde public s'établirait ainsi à –4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % du PIB en 2025.**

Évolution du solde public (% du PIB)

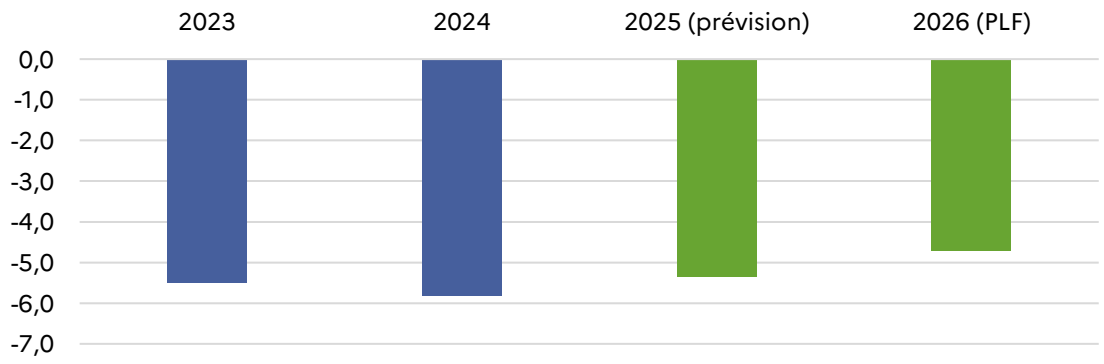

L'effort de consolidation des comptes publics sera réparti entre recettes et dépenses et concernera tous les sous-secteurs des administrations publiques

Côté dépenses, chacun des sous-secteurs contribuerait à l'effort tout en préservant les priorités d'action du Gouvernement :

- **en isolant des dépenses contraintes, comme la charge de la dette, et en ne prenant pas en compte l'effort supplémentaire et indispensable de réarmement (+6,7 Md€ par rapport à 2025), les dépenses de l'État baisseront en 2026.** Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État qui se traduit par une baisse en valeur pour l'essentiel des crédits ministériels, dont ceux affectés au financement des opérateurs et des agences ;
- **sur la sphère sociale, les dépenses de santé et d'autonomie augmenteraient de 5 Md€ en 2026.** En particulier, la progression des dépenses de santé serait plus rapide que les prix à la consommation hors tabac (+1,3 %) mais resterait maîtrisée grâce à des mesures d'efficience, de responsabilisation des patients et des professionnels de santé, ainsi que de participation des industriels de produits de santé à la maîtrise des dépenses de la protection sociale. S'agissant des dépenses de retraite, la progression des prestations serait de 6 Md€, soutenue par des effets démographiques même en l'absence d'indexation sur l'inflation ;
- **Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de +2,4 Md€ par rapport à 2025**, soit une évolution cohérente avec leurs recettes. Dans le même temps, les dépenses d'investissement local se replieraient modérément, en cohérence avec le cycle électoral local.

Au global, le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) reculerait à 56,4% de PIB en 2026.

Évolution de la dépense publique primaire
(Dépense primaire y compris transferts, hors crédits d'impôts, champ courant)

(niveaux en Md€)	**2024**	**2025**	**2026**
Toutes administrations publiques	**1 592**	**1 631**	**1 651**
Administrations publiques centrales (État et opérateurs de l'État)	604	609	621
Administrations publiques locales	322	331	332
Administrations de Sécurité sociale	772	799	808

** Le total ne reflète pas la somme des dépenses des sous-secteurs en raison des transferts inter-administrations publiques, consolidés au niveau agrégé.*

Côté recettes, l'effort en 2026 reposerait avant tout sur un effort supplémentaire des contribuables disposant des moyens les plus importants, à hauteur de 6,5 Md€. Ainsi, quelques milliers de contribuables les plus fortunés seraient concernés via notamment une taxe sur le patrimoine financier (holdings), doublée d'un impôt complémentaire sur les revenus les plus élevés, pour un total de 2,5 Md€. Cette imposition s'ajoute à l'actuelle

contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) de 1,5 Md€. De même, pour faire contribuer les plus grands groupes, la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des plus grandes entreprises serait partiellement prolongée d'un an, pour un rendement inférieur à celui de 2025, soit 4 Md€. Il serait complété par la poursuite de la rationalisation des niches fiscales et sociales pour près de 5 Md€ afin d'assurer une juste contribution de chacun et par un maintien du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour 2,2 Md€.

Ces mesures dégageraient les marges de manœuvres nécessaires pour soutenir la compétitivité des TPE et PME à hauteur de 1,3 Md€ (baisse de la CVAE).

Chiffres clés du PLF pour 2026

PLF (% de PIB)	**2024**	**2025**	**2026**
Solde effectif	-5,8%	-5,4%	-4,7%
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	56,6%	56,8%	56,4%
Évolution de la dépense publique en volume (%)	2,1%	1,7%	0,3%
Taux de prélèvements obligatoires	42,8%	43,6%	43,9%
Dette au sens de Maastricht	113,2%	115,9%	117,9%

Conformément à l'ambition du plan structurel à moyen terme (PSMT) 2025-2029 et à son rapport d'actualisation d'avril 2025 (RAA), cette trajectoire de consolidation progressive des finances publiques pleinement compatible avec les règles européennes vise un retour sous les 3 % en 2029. Cette trajectoire permettra de concilier assainissement des finances publiques et préservation de l'activité et de l'emploi, et de disposer de marges de manœuvre budgétaires pour financer les priorités nationales, en particulier la défense. Ainsi la France continuera de réaliser les investissements indispensables pour soutenir l'activité et le potentiel de croissance, atteindre le plein emploi et rehausser le capital humain, s'assurer de la compétitivité de nos entreprises et accélérer les transitions écologique et numérique.

Le ratio de dette serait graduellement stabilisé, puis entamerait une décroissance à partir de 2028, horizon auquel le solde public passerait au-dessus du solde stabilisant la dette.

La maîtrise des dépenses de l'Etat permettra par ailleurs de renforcer les moyens alloués aux politiques publiques prioritaires.

Le périmètre des dépenses de l'État (PDE) s'élève à 500,9 Md€ en 2026, en hausse de +10,5 Md€ par rapport à la LFI 2025. Cette évolution est cohérente avec la trajectoire de redressement progressif des finances publiques, visant un déficit public inférieur à 3 % en 2029, conformément aux engagements européens de la France. La dynamique relève principalement de deux composantes : d'une part, la hausse du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, en hausse de +5,7 Md€ ; d'autre part, le rehaussement des crédits dédiés aux Armées (+6,7 Md€). Hors accentuation de l'effort de Défense, les crédits ministériels seraient au global en légère baisse en valeur.

Plus en détail, ce projet de budget intègre les moyens nécessaires au financement de la protection des Français et la préparation de l'avenir, avec une hausse des budgets régaliens et la poursuite des efforts en faveur de l'Education nationale.

L'effort en faveur de la Défense atteint + 6,7 Md€ en 2026, soit un doublement de l'effort que prévoyait initialement la loi de programmation militaire pour cette année. Cela permettra à nos forces armées de poursuivre leur modernisation et financer des investissements nécessaires pour réarmer le pays dans un contexte international incertain et durablement bouleversé.

Le budget du ministère de l'Intérieur connait également une hausse, à hauteur de +0,6 Md€. Elle résulte non seulement de l'augmentation des effectifs mais aussi de la modernisation des matériels, afin notamment de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée et le narcotrafic. Les moyens de la Justice augmenteront également (+0,2 Md€) pour continuer d'améliorer le service public de la Justice, accélérer les procédures et poursuivre les investissements dans l'immobilier pénitentiaire. Cela sera accompagné de renforcement des moyens humains tant au sein des établissements pénitentiaires que des juridictions judiciaires.

Enfin, le Gouvernement conforte et accentue son effort en faveur de certaines dépenses d'avenir, avec une augmentation du budget de l'Education nationale de +0,2 Md€. Cela permettra la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants, et une poursuite du déploiement des mesures déjà engagées en faveur de la Recherche, avec une hausse de +0,2 Md€. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit son effort en faveur de la transition énergétique avec, en particulier, une hausse des moyens dédiés à la décarbonation des sites industriels les plus polluants.

Les moyens supplémentaires alloués pour ces politiques prioritaires nécessitent de faire des choix forts par ailleurs. Ainsi, les autres périmètres ministériels connaîtront une baisse de leurs crédits. Sans renoncer aux objectifs de politiques publiques, cet effort est permis notamment par la rationalisation de l'intervention de l'État avec, à titre d'illustration, un recentrage de certaines aides aux entreprises (- 1,5 Md€), un meilleur ciblage des dispositifs d'insertion sur le champ du Travail et de l'Emploi (-1,1 Md€) et une régulation des dispositifs pour lesquels des effets d'aubaine, voire des fraudes, sont constatés, en particulier le compte personnel de formation et les aides MaPrimeRénov'.

Ce budget propose également de repenser l'action de l'État et de ses opérateurs lorsque des doublons sont constatés entre les interventions de plusieurs acteurs publics. C'est par exemple le cas en matière de soutien à l'ingénierie territoriale au bénéfice des collectivités locales.

Cet effort exemplaire de l'Etat requiert également un pilotage resserré de la masse salariale de l'État. En 2026, les budgets des ministères excluent toute nouvelle mesure catégorielle. De surcroît, une attention particulière sera portée sur l'évolution des effectifs dans la fonction publique de l'État avec un objectif global de suppression nette de 3 000 emplois, hors réforme de la formation initiale des professeurs, et en incluant l'effort des caisses de sécurité sociale. Enfin, les projets d'investissement planifiés seront réexaminés afin de donner la priorité à la finalisation des opérations lancées, au sein d'enveloppes financières contraintes.

Dans le cadre plus global d'une optimisation de sa politique immobilière et de réduction de son train de vie, l'État continuera de céder certains de ses biens immobiliers.

Garantir la pérennité de notre modèle social grâce à un redressement juste et équitable des comptes sociaux

Alors qu'en période de sortie de crise sanitaire et économique, le déficit de la sécurité sociale s'est fortement accru, passant de 10,8 Md€ en 2023 à 23 Md€ en 2025, les mesures proposées par le Gouvernement permettront de réduire celui-ci à 17,4 Md€ en 2026. L'effort portera principalement sur les dépenses des deux principales branches que sont la maladie et la vieillesse.

Les dépenses globales progresseront ainsi à un rythme modéré (+1,6 %), sous l'effet de la non-revalorisation des prestations sociales et des retraites, qui représentent une part prépondérante de la dépense publique et qui connaissent une dynamique élevée, en raison de facteurs structurels (vieillissement de la population) et conjoncturels (inflation récente).

Par ailleurs, le Gouvernement prévoit une progression des dépenses de santé relevant de l'objectif national d'assurance maladie (ONDAM) de 4,3 Md€, soit 1,6 %. Tout en préservant le système de santé et en améliorant l'accès aux soins, les mesures proposées permettent de responsabiliser davantage les assurés en préservant les plus modestes (*via* une hausse des franchises et des participations forfaitaires pour 2,3 Md€), de lutter contre les rentes excessives et de renforcer la régulation des produits de santé et l'efficience à l'hôpital.

L'ensemble des prestations sociales sera maintenu au niveau de 2025. Cette mesure s'inscrit dans un contexte de faible inflation qui en limitera l'incidence sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires, tout en ayant un effet majeur pour freiner l'évolution de la dépense sociale. En miroir et dans un souci de justice sociale, les barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG seront également stabilisés à leur niveau de 2025.

Sur les retraites, la trajectoire pour 2026 intègre plusieurs mesures discutées dans le cadre de la délégation paritaire permanente afin d'améliorer le régime pour les femmes.

La trajectoire financière de la branche famille tient compte, pour 2026, de l'effet du décalage de 14 à 18 ans de la majoration pour âge des allocations familiales (pour une économie de 0,2 milliard d'euros en 2026), en flux, tout en préservant l'universalité du système et la montée en charge des réformes récentes visant à améliorer l'accueil des jeunes enfants (service public de la petite enfance et complément de libre choix du mode de garde).

Enfin, la trajectoire financière de la branche autonomie intègre une progression des dépenses en 2026 de 3,5 %, afin de financer l'accroissement de l'offre médico-sociale face aux besoins démographiques.

En parallèle, les recettes sociales progresseront de 2,5 % en 2026, soutenues par la hausse de la masse salariale du secteur privé, la rationalisation de niches sociales, la participation exceptionnelle des organismes complémentaires de 1,0 Md€ et la fiscalisation des indemnités journalières pour maladie versées au titre des affections de longue durée.

Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes en contrepartie d'une réduction du poids des normes pesant sur leurs finances

Les dernières remontées comptables à fin août 2025 traduisent un ralentissement significatif des dépenses de fonctionnement (+1,6 %), attribuable à la décélération de l'inflation, aux mesures d'économies introduites en 2025 et à l'effort de maîtrise des gestionnaires locaux. Dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement progressent plus rapidement (+2,3 %), améliorant leur épargne brute globale (+9 %). Dans le détail, la situation s'améliore fortement en matière d'épargne brute pour les régions (+13,6 %) et le bloc communal (+12,9 %), et se replie pour les départements (-2,4 %) malgré le dynamisme des DMTO (+16% à date) et les mesures de soutien engagées en 2025. Les dépenses d'investissement (hors remboursement) stagnent (-0,5 %) avec de fortes divergences entre catégories de collectivité : +5,6 % pour le bloc communal, sous l'effet du cycle électoral, -9,6 % pour les départements, -11 % pour les régions. Ces constats sont toutefois provisoires et devront être confirmés d'ici la fin de l'année 2025.

En 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public en contrepartie d'une réduction du poids des normes. Cet effort financier ne pourra en effet être engagé de manière soutenable et crédible que si le poids des normes est réduit en parallèle afin de redonner le pouvoir d'agir à nos élus. Les collectivités les plus fragiles seront par ailleurs accompagnées, avec en particulier l'abondement exceptionnel par l'État et la mobilisation du fonds de sauvegarde des départements pour un montant trois fois supérieur par rapport à sa dernière mobilisation. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques sera également augmenté et simplifié.

Les recettes totales des collectivités évolueront ainsi à un rythme plus élevé que l'inflation de +4,2 Md€ (+1,4%) en tenant compte des effets des mécanismes de lissage conjoncturel sur les recettes disponibles. Sur le seul périmètre des transferts financiers élargis de l'Etat vers les collectivités locales, les recettes des collectivités devraient progresser en 2026, représentant 155 Md€ (+ 3 Md€, soit + 2,0 % par rapport à la LFI 2025). Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 2,4 Md€ (soit +1% en valeur) en 2026, en cohérence avec l'évolution de leurs recettes. Cette modération de la dépense serait notamment permise par la reconduction du mécanisme de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales.

Dans le même temps, un grand chantier de simplification normative sera engagé. En ce sens, les dotations d'investissement seront fusionnées, avec la création d'un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), afin de simplifier les démarches des élus et faciliter la coordination avec d'autres cofinancements mobilisables. Le cadre applicable en matière de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, caractérisé par une multiplicité d'objectifs, de normes applicables et de leviers mobilisables, pourra en particulier être simplifié, sans pour autant remettre en cause l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

Un effort de justice sociale pour contribuer au redressement de nos comptes publics et préparer l'avenir en soutenant nos acteurs économiques

Afin d'accompagner la trajectoire de redressement des finances publiques dans une logique de juste répartition des efforts, le projet de loi de finances prévoit la mise à contribution des contribuables disposant des moyens les plus importants, à hauteur de 6,5 Md€.

Le projet de loi de finances prévoit en premier lieu 2,5 Md€ de mesures sur quelques milliers de contribuables les plus fortunés. Deux leviers complémentaires sont actionnés, avec la création d'une taxe sur le patrimoine financier et un impôt exceptionnel sur les plus hauts revenus. La taxe sur le patrimoine financier vise les revenus thésaurisés dans des holdings patrimoniales, souvent désignées comme « cash box », qui expliquent la perte de progressivité de l'impôt sur le revenu pour quelques milliers de contribuables au regard des montants à leur disposition. Elles permettent ainsi de constituer une épargne privée, non professionnelle, sans avoir jamais subi d'imposition des revenus alimentant cette épargne. En complément, la contribution différentielle sur les plus hauts revenus sera prolongée au titre de l'année 2026. Ces impositions complémentaires, pour 2,5 Md€, s'ajoutent à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (1,5 Md€).

De même, pour faire contribuer les plus grands groupes dégageant des bénéfices, il propose également de prolonger d'un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, pour un rendement plus faible que l'an dernier. Ce dispositif concerne les 450 plus grandes entreprises, à savoir celles dont le chiffre d'affaires réalisé en France est supérieur ou égal à 1 Md€.

En complément de ces 6,5 Md€ de mesures concourant à la justice fiscale, le projet de loi de finances poursuit la rationalisation des niches fiscales et sociales. Il est ainsi proposé de réformer l'actuel abattement proportionnel de 10 % sur les pensions de retraite en le remplaçant par un abattement forfaitaire de 2 000 € pour un célibataire et 4 000 € pour un couple. Cette réforme présente un caractère redistributif et permet de mettre à contribution les retraités les plus aisés tout en rendant le dispositif plus favorable pour les contribuables touchant les pensions les plus faibles.

Ces mesures permettent de dégager des marges de manœuvre afin de reprendre dès 2026 la trajectoire de baisse de la CVAE, jusqu'à sa suppression totale en 2028. Cette suppression, ainsi anticipée de deux ans, s'inscrit dans la politique d'allègement des impôts de production. Cette baisse bénéficiera particulièrement à la compétitivité du secteur industriel, sur lequel la CVAE pèse plus lourdement, et permettra au total de soutenir l'activité de près de 300 000 entreprises implantées partout en France.

Le Gouvernement entend également soutenir la compétitivité des entreprises installées sur son territoire en luttant, par des réponses rapides et ciblées, contre la concurrence déloyale. Ainsi, dans l'attente d'un dispositif devant intervenir au niveau européen à l'automne 2026, le projet de loi de finances propose la création d'une taxe nationale sur les colis de faible valeur (moins de 150 €) qui font l'objet d'une déclaration simplifiée en douane et sont en provenance de pays non européens. La mesure proposée retient un montant forfaitaire de taxe de 2 € pour chaque article contenu dans un colis.

Enfin, alors que le secteur associatif est confronté à une stagnation de dons, le Gouvernement propose de renforcer l'incitation fiscale pour les ménages à donner à des

organismes d'intérêt général venant en aide aux personnes les plus démunies. Ainsi, le projet de loi de finances prévoit d'accentuer le soutien à la générosité des Français via le dispositif dit « Coluche », en doublant de 1 000 € à 2 000 € le plafond de versements ouvrant droit au taux majoré de 75 % de la réduction d'impôt au titre des dons effectués par les particuliers en faveur d'organismes d'intérêt général sans but lucratif qui accompagnent, fournissent des repas, dispensent des soins médicaux et favorisent le relogement des personnes en difficulté et des victimes de violences domestiques.